

DAVID JÉRÉMIE : LA LIBERTÉ DE PRÊCHER N'EST PAS LE DROIT D'ANNONCER LA MORT

La Côte d'Ivoire a trop souffert des divisions politiques, ethniques et religieuses pour que nous regardions passivement un prédicateur transformer une chaire chrétienne en tribunal mystique, distribuer des insultes, proférer des accusations criminelles sans preuve et annoncer la mort de citoyens « un à un ».

Je suis musulman. C'est précisément au nom de ma foi, de mon attachement au dialogue interreligieux et de mon respect pour les chrétiens de Côte d'Ivoire que je refuse de confondre les déclarations dangereuses de David Jérémie avec le christianisme.

Le christianisme ivoirien ne se résume pas à ces cris. Il compte des prêtres, des pasteurs, des évangélistes et des fidèles qui prient quotidiennement pour la paix, secourent les pauvres, éduquent les enfants et consolent les familles. Ce sont eux qui représentent véritablement leur foi, et non ceux qui utilisent le nom de Jésus pour annoncer des morts et transformer leurs adversaires politiques en démons.

CE N'EST PLUS UNE CRITIQUE POLITIQUE

Tout citoyen possède le droit de critiquer le président de la République. On peut contester son bilan, dénoncer le chômage, les déguerpissements, les inégalités, les détentions que l'on estime injustes ou l'insuffisance de la réconciliation nationale. Ces sujets appartiennent au débat démocratique.

Mais David Jérémie ne s'est pas arrêté à une critique politique.

Dans les séquences diffusées, il traite la personne qu'il vise de « gros lâche », de « démon », de « vieux sorcier », de « mécréant » et de « fils de Satan ». Il affirme que des nouveau-nés seraient volés dans les hôpitaux, que des enfants seraient immolés et que leur sang servirait à maintenir un vieux criminel au pouvoir.

Où sont les preuves ? Où sont les familles des victimes ? Où sont les plaintes ? Où sont les dossiers judiciaires ? Où sont les témoignages vérifiés ?

Accuser publiquement un chef d'État de sacrifices humains sans présenter le moindre élément sérieux n'est pas une prophétie. C'est une manipulation de la peur, de la crédulité et de la souffrance populaire.

Plus grave encore, après avoir appris par un message le décès du colonel-major Fofié Kouakou, David Jérémie reconnaît lui-même qu'il ne sait pas si l'information est vraie ou fausse. Pourtant, il s'écrie immédiatement :

« Ça continue seulement. One by one ! »

Autrement dit : « Un à un ».

Il ne s'agit donc pas d'une prédiction. Il apprend la nouvelle par une autre personne, ne prend même pas le temps de la vérifier et récupère immédiatement ce décès pour alimenter son récit prophétique.

Il n'a pas prédit la mort du colonel-major Fofié Kouakou. Il l'a instrumentalisée.

UN MORT POSSÈDE ENCORE UNE FAMILLE

Fofié Kouakou appartient à l'histoire douloureuse de notre pays. Son parcours au sein des Forces nouvelles et les accusations portées contre lui ne doivent être ni effacés ni interdits de discussion. Les victimes présumées et leurs familles ont le droit de parler, de demander la vérité et de réclamer justice.

La réconciliation nationale n'est pas l'amnésie nationale.

Mais un homme qui meurt demeure un père, un époux, un fils, un parent, un ami ou un compagnon d'armes. Rappeler son passé n'oblige personne à célébrer sa disparition. Exprimer une douleur historique n'est pas la même chose que lancer « un à un » en promettant implicitement d'autres morts.

La mémoire peut expliquer la colère. Elle ne donne pas un permis de haine.

LA RETENUE DE LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE DOIT AUSSI ÊTRE RAPPELÉE

Pendant les différentes crises ivoiriennes, des musulmans ont été assassinés, pourchassés ou humiliés. Des fidèles ont été enlevés à proximité de lieux de culte. Des mosquées ont été attaquées ou profanées. Un imam a notamment été tué à Yopougon pendant la crise postélectorale, selon les constatations rapportées par les Nations unies.

Pourtant, les principales institutions musulmanes et leurs responsables n'ont pas installé dans les mosquées une doctrine officielle de vengeance contre les chrétiens. Ils n'ont pas présenté la communauté chrétienne comme l'ennemie collective des musulmans. Ils ont, dans leur immense majorité, appelé au calme, à la patience, à la prière et au vivre-ensemble.

Il ne s'agit pas de prétendre qu'aucun musulman n'a jamais prononcé une parole excessive. Aucun groupe humain n'est exempt de dérives individuelles. Mais la ligne générale portée par les responsables musulmans n'a pas été celle de la vengeance religieuse.

Cette retenue doit être saluée et attendue de toutes les confessions.

Alassane Ouattara est musulman. Son épouse, Dominique Ouattara, est chrétienne. Leur union est, à elle seule, une réponse à ceux qui voudraient transformer la compétition politique ivoirienne en guerre religieuse.

La Côte d'Ivoire n'appartient exclusivement ni aux musulmans, ni aux catholiques, ni aux évangéliques, ni aux adeptes des religions traditionnelles. Elle appartient à tous ses citoyens.

Toucher à cette coexistence, c'est jouer avec le feu.

DIEU N'EST LE MILITANT D'AUCUN PARTI

Camille Makosso affirme qu'en 2011 certains responsables évangéliques auraient organisé des prières pour obtenir la mort d'Alassane Ouattara. Ce témoignage doit être vérifié et replacé dans son contexte. Mais il soulève une véritable question : depuis quand une prière chrétienne est-elle devenue une demande de mise à mort politique ?

Hier, certains auraient prié pour qu'Alassane Ouattara ne parvienne jamais au pouvoir. Aujourd'hui, d'autres annoncent que son temps est fini et que les morts viendront « un à un ».

Et demain ?

Un imam devra-t-il répondre en annonçant la mort d'un dirigeant chrétien ? Une mosquée devra-t-elle répliquer à une église ? Les citoyens devront-ils choisir leur camp politique selon leur religion ?

Ce chemin conduit au désastre.

Dieu n'est membre ni du RHDP, ni du PPA-CI, ni du PDCI-RDA, ni d'aucun autre parti. Aucun pasteur, aucun imam et aucun prophète autoproclamé ne peut confisquer la volonté divine pour condamner ses adversaires politiques.

On ne transforme pas Dieu en procureur de ses rancœurs personnelles.

L'ÉTAT A EU RAISON D'INTERVENIR

Je le dis clairement : compte tenu de la répétition et de la dangerosité de ces propos, je considère que les autorités ont eu raison d'interpeller David Jérémie.

L'État ne pouvait pas attendre qu'une parole mystique produise des actes irréparables. Il est chargé de préserver l'ordre public, la sécurité des citoyens, la paix entre les religions et l'unité nationale.

La liberté d'expression n'est pas la liberté de menacer.

La liberté religieuse n'est pas le droit d'accuser sans preuve.

La liberté de prêcher n'est pas le droit d'annoncer une succession de morts.

La foi ne constitue pas une immunité pénale.

Lorsqu'un prédicateur désigne des personnes comme des sorciers, les accuse d'immoler des enfants, proclame que leur temps est terminé et accompagne l'annonce d'un décès de la formule « un à un », l'État doit au minimum l'entendre, déterminer le sens exact de ses propos, rechercher les infractions éventuellement constituées et prévenir toute escalade.

Ce n'est pas persécuter le christianisme. C'est protéger la République et, en réalité, protéger également les Églises contre ceux qui défigurent leur message.

FERMETÉ NE SIGNIFIE PAS ARBITRAIRE

Soutenir l'intervention des autorités ne signifie pas accorder un blanc-seing à la police ou à la justice.

David Jérémie demeure un justiciable. Il doit être informé précisément des faits qui lui sont reprochés, pouvoir être assisté par un avocat et bénéficier de la présomption d'innocence. Si son domicile a été forcé ou perquisitionné, les autorités doivent pouvoir démontrer que toutes les conditions légales ont été respectées.

L'interpellation spectaculaire d'un suspect ne doit jamais remplacer l'explication juridique.

Mais les interrogations légitimes sur la procédure ne doivent pas servir à banaliser ses paroles. Ce sont deux questions distinctes : nous pouvons exiger la légalité de l'arrestation tout en reconnaissant la nécessité de l'intervention.

La fermeté républicaine n'est pas l'arbitraire. Elle est l'application impartiale de la loi.

LA RÉCONCILIATION N'INTERDIT PAS LA VÉRITÉ

Certains soutiennent que la réaction de David Jérémie exprimerait les blessures encore ouvertes de la crise ivoirienne. Ils ont partiellement raison : beaucoup de douleurs n'ont pas été absorbées, beaucoup de familles attendent encore des réponses et trop d'Ivoiriens ont le sentiment que la justice n'a pas été équitable.

Le président Alassane Ouattara doit entendre cette souffrance et poursuivre le travail de vérité, de justice et de réconciliation.

Mais la réconciliation ne consiste pas à remplacer une injustice par une vengeance. Elle ne peut pas davantage consister à laisser des prédicateurs convertir les traumatismes du passé en appels mystiques à de nouvelles morts.

Les victimes doivent parler. Les historiens doivent documenter. Les journalistes doivent enquêter. La justice doit établir les responsabilités. Mais les prophètes autoproclamés ne doivent pas se substituer aux tribunaux.

QUE CHAQUE RESPONSABLE RELIGIEUX MESURE LE POIDS DE SA PAROLE

Un responsable religieux ne parle jamais comme un citoyen ordinaire. Ses fidèles peuvent considérer ses paroles comme des commandements venus de Dieu. Lorsqu'il qualifie une personne de démon ou de sorcier, certains peuvent croire qu'ils accompliraient une mission divine en s'attaquant à elle.

C'est pourquoi sa responsabilité est immense.

La Côte d'Ivoire doit renforcer le dialogue entre les religions, mais aussi demander aux organisations chrétiennes et musulmanes de condamner clairement toute prédication de mort, quel qu'en soit l'auteur et quelle que soit la personne visée.

Aujourd'hui, la cible est le président Alassane Ouattara. Demain, ce pourrait être un opposant, un journaliste, un magistrat, un imam, un pasteur ou n'importe quel citoyen.

Nous ne devons pas attendre demain.

LA CÔTE D'IVOIRE DOIT SE FAIRE RESPECTER

Notre pays est une République. Il possède des institutions, des tribunaux et des lois. Il ne peut pas être gouverné par les visions nocturnes, les malédictions publiques ou les sentences de mort prononcées depuis une chaire.

Que l'on critique le président : c'est un droit.

Que l'on interroge son bilan : c'est la démocratie.

Que l'on réclame une réconciliation plus profonde : c'est une nécessité.

Mais que l'on accuse sans preuve, que l'on invoque Dieu pour souhaiter une mort et que l'on annonce la disparition des citoyens « un à un » : cela doit rencontrer la fermeté de l'État.

La Côte d'Ivoire a payé un prix trop élevé aux discours de division. Elle ne doit plus laisser personne, politique ou religieux, rallumer l'incendie.

Notre République doit protéger toutes les religions, mais elle ne doit s'agenouiller devant aucun prédicateur.

Par Diomandé Adama

Président de l'ADDL